

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

LOU MERILHOUN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

434 Chemin René Pouchol
06670 LEVENS

LOU MERILHOUN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

434 Chemin René Pouchol
06670 LEVENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LOU MERILHOUN , tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La direction de votre association est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit, nous avons apprécié la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et examiné les informations contenues dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à NICE le 30 mai 2012



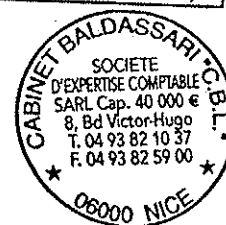
SARL AUDIT CONSEIL
Marc ARCHIMBAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale d'Aix-en-Provence

COMPTES ANNUELS

2

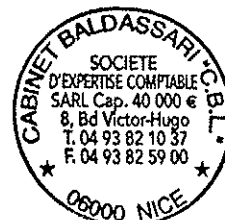


		Bilan arrêté		au 31 décembre 2011
		Brut	Amts, Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (O)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et développement			
A	Concessions, brevets, droits similaires	303,00	303,00	
C	Clientèle			
T	Autres immobilisations incorporelles			
I	Av. et acptes sur immob. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains			
	Constructions			
I	Install. matériels et outillages	4 277,10	3 205,34	1 071,76
	Agencements Installations	65 188,26	30 261,69	34 926,57
	Matériel de transport	20 500,00	6 756,17	13 743,83
M	Matériel Mobilier de bureau	4 034,60	4 013,06	21,54
M	Immobilisations en cours			
O	Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
I	Participations en équivalences			
L	Autres participations			
I	Créances rattachées participations			
S	Autres titres immobilisés			
E	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 900,00		3 900,00
TOTAL (I)		98 202,96	44 539,26	53 663,70
A	STOCKS			
C	Matières premières, approvisionnements			
T	En cours de production de biens			
I	En cours de production de services			
F	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
C	Av. et acptes versés sur commande			
CREANCES				
R	Clients et comptes rattachés	72 483,72		72 483,72
C	Autres créances			
U	Capital souscrit appelé non versé			
DIVERS				
A	Valeurs mobilières de placements			
N	Disponibilités	123 688,40		123 688,40
T	Charges constatées d'avance	801,00		801,00
TOTAL (II)		196 973,12		196 973,12
Charges à répartir (III)				
Primes de remboursement (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (0 à V)		295 176,08	44 539,26	250 636,82

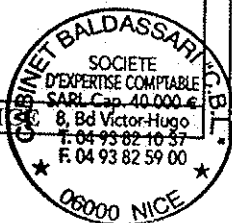


Bilan arrêté au 31 décembre 2011

		Exercice N
CAPITAUX PROPRES		
C	Capital social ou individuel	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
A	Ecarts de réévaluation	
	Réserve légale	
P	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
I	Autres réserves	
	Report à nouveau	139 981,62
T	Résultat de l'exercice	38 873,72
	Subventions d'investissements	
A	Provisions réglementées	
	TOTAL (I)	178 855,34
U AUTRES FONDS PROPRES		
	Produit des émissions de titres participatifs	
X	Avances conditionnées	
	TOTAL (II)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
	TOTAL (III)	
	Emprunts obligataires convertibles	
D	Autres emprunts obligataires	
E	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
T	Emprunts et dettes financières divers	
T	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
E	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
S	Dettes fiscales et sociales	66 483,05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	5 298,43
COMPTES DE REGULARISATION		
	Produits constatés d'avance	
	TOTAL (IV)	71 781,48
	Ecarts de conversion passif	
	TOTAL GENERAL (I à V)	250 636,82



LIBELLE	12 mois		12 mois		12 mois	
	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2009		au 31 décembre 2009	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Prestations Conseil Général Autres prestations	418 727,69	99,41	351 293,57	99,13	346 447,70	99,63
CHIFFRES D'AFFAIRES	418 727,69	99,41	351 293,57	99,13	346 447,70	99,63
Variation des en-cours Production immobilisée Produits d'activités annexes	2 483,35	0,59	3 088,00	0,87	1 302,50	0,37
PRODUITS D'EXPLOITATION	421 211,04	100,00	354 381,57	100,00	347 750,20	100,00
Achats de Marchandises Variation de Stocks Achats Stockés MP et Approv. Variation de Stocks						
ACHATS CONSOMMES						
MARGE SUR ACHATS	421 211,04	100,00	354 381,57	100,00	347 750,20	100,00
Autres Achats Non Stockés Services extérieurs	49 512,28 90 350,77	11,75 21,45	43 404,16 91 234,99	12,25 25,74	45 144,40 86 472,73	12,98 24,87
CONSOM. EN PROVENANCE DE TIERS	139 863,05	33,20	134 639,15	37,99	131 617,13	37,85
VALEUR AJOUTEE	281 347,99	66,80	219 742,42	62,01	216 133,07	62,15
Impôts Taxes et Assimilés Charges de Personnel Subv. d'exploit. (aire de jeux, etc...)	9 132,33 214 540,36	2,17 50,93	11 094,55 185 868,61 2 038,56	3,13 52,45 0,58	5 011,00 176 166,15 1 979,30	1,44 50,66 0,57
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	57 675,30	13,69	24 817,82	7,00	36 935,22	10,62
Autres Produits (Cotisations) Autres Charges Dotations aux Amts et Prov. Reprise s/amortissement et prov.	696,00 14 628,95	0,17 3,47	570,00 15 518,57	0,16 4,38	11 815,05	3,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	43 742,35	10,38	9 869,25	2,78	25 120,17	7,22
Charges Financières Produits Financiers	781,17	0,19	442,20	0,12	324,52	0,09
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	44 523,52	10,57	10 311,45	2,91	25 444,69	7,32
Charges Exceptionnelles Produits Exceptionnels Libéralités reçues	6 785,00 1 135,20	1,61 0,27	1 942,27 622,00	0,55 0,18	0,01 500,00	0,00 0,14
RESULTAT DE L'EXERCICE	38 873,72	8,69	8 991,18	2,19	25 944,70	7,17



ANNEXE

L'Exercice, de douze mois, recouvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Total du Bilan avant répartition: 250.636,82 €.

Total du Compte de Résultat, présenté sous forme de liste: 423.823,41 €.

Le nombre moyen de salariés permanents a été de : 4 personnes.

I - INFORMATIONS OBLIGATOIRES QUELLE QUE SOIT LEUR IMPORTANCE

- A - Indication du montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux : Non recensé.
- B - Informations lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle : NEANT.
- C - Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable lorsque celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle, avec indication des motifs et de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise: NEANT.
- D - Description et justification des modifications intervenues d'un Exercice à l'autre en ce qui concerne la présentation des Comptes Annuels et les méthodes d'évaluation retenues : NEANT.
- E - Motifs de la reprise exceptionnelle d'amortissements: NEANT.
- F - Postes du Bilan concernés par un élément d'Actif ou de Passif imputé à un autre poste: NEANT.
- G - Commentaires sur les éléments constitutifs des Frais d'Etablissement, des Frais de Recherche immobilisés, du Fonds commercial: NEANT (l'ensemble des frais de constitution et d'acquisition ont été portés en charges).
- H - Commentaires sur les éventuelles dérogations, en matière de Frais de Recherche & de Développement, aux règles d'amortissement sur une durée maximale de cinq ans: NEANT.
- I - Indication des modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunts: NEANT.
- J - Explications sur les produits et les Charges imputables à un autre Exercice : Produits constatés d'avance (Compte de Régularisation Passif), Charges constatées d'avance et Charges à répartir (Compte de Régularisation Actif):

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Taxe sur les salaires 2011	801,00
----------------------------	--------

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NEANT

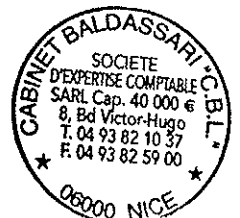
- K - Explications sur les Charges à payer et les Produits à recevoir rattachés aux postes de Dettes et de Créances :

CHARGES A PAYER

Formation	2 610,83
Congés à payer	13 096,00
Charges sur congés à payer	5 893,00
Primes	9 500,00
Charges sur primes	4 275,00
Déplacements	1 469,08
Autres dettes	5 298,43
factures à recevoir	42 142,34

PRODUITS A RECEVOIR

NEANT



L - Justification et montant des intérêts de capitaux empruntés pour financer la fabrication d'une immobilisation inclus dans le coût de production : NEANT.

M - Informations complémentaires concernant les opérations de crédit-bail : NEANT.

II - INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

A - Prescriptions minimales du Décret du 29 Novembre 1983

1 - Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du Bilan et du Compte de Résultat :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

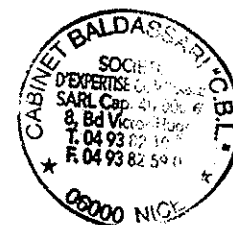
2 - Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions ; montant par catégories en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale: l'approche par composants n'a pas permis d'identifier de composants de première catégorie ; par voie de conséquence, les immobilisations sont non décomposables. Les amortissements ont été calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue (Immobilisations incorporelles : 12 mois ; Aménagements des constructions : 12 ans ; Matériels : 4 ans ; Agencements Installations : 3 à 10 ans ; Matériel de transport : 4 ans ; Mobilier Matériels de bureau : 2 à 4 ans). Provisions : NEANT.

3 - Circonstances qui empêchent de comparer d'un Exercice à l'autre certains postes du Bilan et du Compte de Résultat et, le cas échéant, les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison: NEANT.

4 - Mouvements ayant affecté les divers postes de l'Actif immobilisé:

IMMOBILISATIONS	début d'exercice	acquisitions	sorties	fin d'exercice
LOGICIELS	303,00			303,00
AGENCEMENTS INSTALLATIONS	60 493,51	4 694,75		65 188,26
MATERIELS	3 077,00	1 200,10		4 277,10
MATERIEL DE TRANSPORT	13 000,00	7 500,00		20 500,00
MATERIEL DE BUREAU	3 776,80			3 776,80
MOBILIER	257,80			257,80
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	3 900,00			3 900,00
TOTAUX	84 808,11	13 394,85	0,00	98 202,96

AMORTISSEMENTS	début d'exercice	dotations	sorties	fin d'exercice
LOGICIELS	303,00			303,00
AGENCEMENTS INSTALLATIONS	20 559,00	9 702,69		30 261,69
MATERIELS	2 351,75	853,59		3 205,34
MATERIEL DE TRANSPORT	2 920,55	3 835,62		6 756,17
MATERIEL DE BUREAU	3 604,20	172,60		3 776,80
MOBILIER	171,81	64,45		236,26
TOTAUX	29 910,31	14 628,95	0,00	44 539,26



5 - Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion en monnaie nationale d'éléments exprimés en monnaie étrangère: NEANT.

6 - En cas de réévaluation, méthodes utilisées pour le calcul des valeurs retenues, liste des postes concernés au Bilan et au Compte de Résultat et montants correspondants, traitement fiscal de l'écart de réévaluation et mouvements ayant affecté pendant l'Exercice les postes de Passif concernés: NEANT.

7 - Créances et Dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part, les Créances à un an au plus et à plus d'un an, et, d'autre part, les Dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus, et à plus de cinq ans: Créances et Dettes à moins d'un an.

8 - Indication pour chacun des postes relatifs aux Dettes de celles garanties par des sûretés réelles : NEANT.

9 - Montant des engagements financiers classés pas catégories, en distinguant, le cas échéant, ceux qui concernent les Filiales, les Participations et les autres Entreprises liées: NEANT.



- 10 - Pour chaque poste du Bilan concernant les éléments fongibles de l'Actif circulant, indication de la différence entre l'évaluation figurant au Bilan et celle qui résulterait des derniers prix de marché connus à la clôture des Comptes: NEANT.
- 11 - Liste des Filiales et Participations avec indication, pour chacune d'elles, de la part de Capital détenue directement ou par prête-nom, du montant des Capitaux Propres et du Résultat du dernier Exercice clos : les titres d'une Société émettrice représentant moins de 1 % du Capital Social d'une Société détentrice peuvent être regroupés: NEANT.
- 12 - Nombre et valeur nominale des Actions, Parts Sociales et autres titres composant le Capital Social, regroupés par catégorie selon les droits qu'ils confèrent, avec indication de ceux qui ont été créés ou remboursés pendant l'Exercice :NON APPLICABLE.
- 13 - Parts bénéficiaires avec indication de leurs nombre, valeur et droits qu'elles confèrent: NON APPLICABLE.
- 14 - Identité de toute Société établissant des Comptes consolidés dans lesquels les Comptes Annuels de la Société concernée sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale: NON APPLICABLE.
- 15 - Indication de la fraction des Immobilisations financières, des Créances et des Dettes ainsi que des Charges et Produits financiers concernant les Entreprises liées: NEANT.
- 16 - Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées en distinguant, d'une part, ceux qui ont fait l'objet de provisions, et ceux qui ont été contractés au profit de Dirigeants: NEANT.
- 17 - Montant des avances et des crédits alloués aux Dirigeants sociaux avec indication des conditions consenties et des remboursements effectués pendant l'Exercice: NEANT.
- B - Informations non expressément prescrites par la législation, mais estimées nécessaires à l'obtention d'une image fidèle:
NEANT.

* * *

